N° 253. Lundi 23 et Mardi 24 Octobre 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
la province . . . 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1,50, timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAUX POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, Spui
et chez les Héritiers Doorman, libraires, Lange Pooten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, LUNDI 23 OCTOBRE.

Revue Politique.

Une révolution laisse toujours après elle les moyens d'en faire une autre. Quand un peuple a fait l'essai de ses forces, et qu'il lui a été démontré que de sa soumission dépend l'existence d'un gouvernement, la stabilité des institutions ne repose plus que sur le respect dont elles sont entourées.

Mais il n'est pas dans la nature des révolutions d'amener la prospérité, et il n'est pas donné aux lois humaines d'atteindre une assez haute perfection pour répondre à tous les intérêts et adoucir toutes les misères. Aussi, le peuple souffre-t-il, alors il en accuse, et souvent avec raison, les dernières institutions qu'on lui a données; il les bouleverse encore, entraîné qu'il est par l'espoir d'une amélioration à son sort. Ainsi produites par les maux et les déceptions qu'elles reproduisent à leur tour, les révolutions se succèdent, à des intervalles plus ou moins éloignés, et le peuple ne peut échapper à des catastrophes multipliées, s'il ne rencontre une force assez puissante pour le rompre.

N'est-ce pas là ce que nous observons aujourd'hui en Allemagne? Vienne, naguère le centre de l'indifférentisme politique, se voit en ce moment dans une situation absolument semblable à celle où elle se trouvait, lorsqu'au moyen-âge, sous les premiers descendants des Habsburg, toutes les populations étaient sous les armes, se combattant entre elles ou se levant contre leurs burgraves. Il est aussi impossible de décrire fidèlement ce qui se passe depuis douze jours dans cette capitale que de prédire l'issue des déplorables événements dont Vienne est le théâtre. Tout est entraîné par le mouvement qui a produit cette situation. Les grandes masses suivent ce mouvement sans avoir un but arrêté. C'est ainsi que chaque jour nous présente la situation sous une nouvelle face; les événements se suivent et se précipitent avec une telle rapidité qu'on a à peine le temps de les examiner. Ce qui, il y a un an, eût passé pour un fait impossible, n'est plus aujourd'hui qu'un fait très-ordinaire.

Cette situation est la suite de la première révolution du mois de mars qui a été la source d'une série de révolutions, mais aucune d'elles n'a présenté autant de danger que celle du 6 octobre. Cette fois, ce n'est pas une révolution purement autrichienne, c'est la querelle entre les Croates et les Magyares transférée sous les murs de Vienne, et là se trouve imprudemment impliquée la question de l'empire autrichien qui met tout en péril. En effet, au moment où le roi de Sardaigne est poussé par l'effervescence des populations italiennes à reprendre l'offensive, l'armée de Radetzky se voit divisée et décimée par la défection des Hongrois qui se trouvent dans les rangs de son armée, et la situation précaire du trésor impérial rend impossible tout envoi de fonds en Italie pour y soutenir la guerre. Quelque fortes que soient les positions que le vieux maréchal occupe en ce moment, on ne saurait méconnaître que sa situation deviendra des plus difficiles, ne pouvant aucunement compter sur l'esprit des populations dans les villes. La haine des Slaves et des Magyares contre les Allemands, loin de s'apaiser, ne fera que s'accroître si une bataille se livre sous les murs de Vienne; et, s'ils sont vaincus, peut-on prévoir où s'arrêteront les fureurs de la haine?

Quelle est la force, quel est le bras puissant qui viendra mettre un terme prompt à cet état de choses? La diète dont on ne saurait mettre en doute les bonnes intentions, et qui est aujourd'hui le seul pouvoir légal en Autriche, est encore obéie par les habitants de Vienne, parce qu'elle fait au mouvement révolutionnaire toutes les concessions possibles; mais ni le ban de Croatie, ni l'armée hongroise qui a mis le pied sur le territoire autrichien, ne se soumettront jamais à ses résolutions. Le seul moyen, la seule force réelle pour sauver la situation et faire échapper les peuples à des catastrophes multipliées, se trouve dans les mains de l'empereur, du moment où il acceptera la proposition faite par la diète de résoudre toutes les questions de nationalités dans un congrès composé de représentants de tous les peuples de l'empire. Si l'empereur cède sur cette question, il serait peut-être à désirer que, de son côté, la diète consentît à choisir une ville neutre pour la réunion de ce congrès.

Le courrier d'Allemagne qui nous est arrivé cette après-midi ne nous apporte aucune nouvelle de Vienne postérieure à celles du matin que nous publions plus loin. Le 18, à six heures du soir, l'arrivée des Hongrois n'était pas encore annoncée. On répandait même le bruit que les Magyares n'arriveraient point, qu'ils hésitaient à se porter en avant. On prétend que cette résolution est due à une protestation de la Russie contre l'entrée de l'armée hongroise en Autriche. Nous croyons devoir ajouter que rien d'officiel n'est connu à cet égard.

La *Gazette de Breslau* rapporte que des voyageurs arrivés directement de Vienne ont raconté qu'un engagement a eu lieu entre les troupes et la garde nationale dans la matinée du 18, à 8 heures, lors de l'occupation du Belvedère. Cette même feuille annonce que les Croates avaient bombardé la ville pendant une heure, et que Windischgrätz s'est rendu à Olmutz auprès de l'empereur.

On ne doit accueillir qu'avec la plus grande réserve les nouvelles données de Vienne par la *Gazette de Breslau*. Plusieurs fois déjà elle nous a induit en erreur, et ce n'est qu'à défaut d'autres nouvelles que nous sommes obligés de publier celles qu'elle nous apporte. Ce journal annonce aussi que les envoyés français et anglais auraient fait des démarches auprès de l'empereur et qu'ils seraient parvenus à lui faire adopter des idées de conciliation.

Cette dernière nouvelle nous paraît en quelque sorte confirmée par celle que nous apporte aujourd'hui la *Gazette de Speyer* de Berlin, qui annonce que l'empereur a accepté l'ultimatum de la diète. Nous croyons cependant qu'il faut encore attendre la confirmation de toutes ces nouvelles.

Le parlement allemand de Francfort a commencé la discussion de la constitution de l'empire dont nous avons publié une traduction dans un de nos derniers numéros. Il en a adopté le premier paragraphe, traitant de la composition du territoire allemand, de ses rapports avec le duché de Schleswig et de la fixation de la frontière du grand-duché de Posen. Nous remarquons avec plaisir que, dans le cours des débats auxquels ce paragraphe a donné lieu, il n'a été nullement question du duché du Limbourg, ce qui permet de croire que le parlement allemand commence à revenir de la précipitation avec laquelle il avait traité cette question, le 19 juillet dernier.

Le 16 de ce mois, les chambres sardes se sont réunies à Turin et la session a été ouverte. Les débats seront d'autant plus intéressants que les différents ministères qui se sont succédé depuis les événements dont l'Italie vient d'être le théâtre, devront rendre compte de leur gestion. Le discours d'ouverture est attendu avec la plus vive impatience, car le langage que devait tenir le roi dans cette circonstance devait dessiner nettement la situation.

On parle de mutineries fort graves qui auraient éclaté dans les brigades de Savone et de Savoie, de l'armée piémontaise. — Elles auraient déclaré qu'elles ne voulaient pas passer le Tessin.

Malgré tout ce qui a été dit sur la rupture de la médiation anglo-française dans la question italienne, il est encore permis de douter de la véracité des correspondances et des communications des journaux français à cet égard. La *Gazette d'Augsbourg* nous apprend aujourd'hui que le gouvernement français, fatigué des lenteurs de la politique de temporisation suivie par l'Autriche, pousse le cabinet de Vienne à prendre une résolution. M. Bernays, attaché de la légation française à Vienne qui a été envoyé à Paris avec des dépêches, après les événements du 6 octobre, revient à Vienne et est porteur d'une note conçue dans des termes fort énergiques, du gouvernement français au sujet de la question italienne. Bien que cette note n'ait pas la forme d'un ultimatum ou d'un *casus belli*, etc., elle n'en diffère, cependant pas beaucoup. On conçoit que le moment est favorable pour provoquer une solution.

Les événements du nord de l'Europe ont fait perdre de vue le différend diplomatique entre l'Espagne et l'Angleterre. On ne pense cependant pas qu'il soit aplani.

Il faut que M. Bulwer soit reçu, ne fût-ce que vingt-quatre heures par la cour de Madrid, tel est l'*ultimatum* posé par lord Palmerston au gouvernement espagnol. Que fera Narvaez? Cèdera-t-il aux injonctions de l'Angleterre? Mais dès cet instant il perd tout son prestige de fermeté aux yeux du peuple espagnol, si chatouilleux, comme on sait, sur la question de l'honneur national. Or, c'est ce seul prestige dont il a su s'entourer par quelques actes de vigueur politique, qui soutient évidemment Narvaez au pouvoir.

Osera-t-il résister à l'Angleterre, eh bien! dans ce cas, il est encore à croire que Narvaez tombera; maintenant, quel sera le résultat immédiat de la chute de Narvaez? A coup sûr, ce ne sera pas un simple changement de cabinet; car il ne faut point se le dissimuler, en renversant Narvaez, on aura renversé le pivot sur lequel repose le gouvernement actuel.

Avant-hier, après un très-bon et très-solide discours de M. Thiers, l'Assemblée nationale française s'est prononcée pour le maintien du remplacement militaire. La séance avait emprunté une sorte de solennité à cette circonstance annoncée dès la veille que M. Thiers serait aux prises avec un général fort estimé, avec le général Lamoricière, sur une question toute militaire. Le débat a eu lieu, en effet; M. Thiers a vaincu le général Lamoricière. A une immense majorité, une disposition a été introduite dans la constitution qui maintient la faculté du remplacement. La commission de constitution avait, à deux reprises, tenté de faire prévaloir le système contraire, c'est-à-dire l'obligation du service militaire pour tous les citoyens.

On a pu remarquer, non sans surprise, que dans cette discussion le général Lamoricière, oubliant ses antécédents de modération, a soutenu presque toutes les doctrines de la Montagne; et en effet il n'a guère trouvé d'écho pour son système que dans cette partie de l'assemblée.

Le nouveau ministère montre de bonnes intentions et paraît vouloir faire acte de vigueur contre le désordre. Plusieurs clubs viennent d'être supprimés à Paris. Ces ateliers de troubles se rouvriront sans doute deux pas plus loin; mais c'est quelque chose que de traquer ainsi l'émeute; à défaut du silence on lui impose du moins les ménagements que commande la peur. La *Réforme* prend occasion de la suppression de certains clubs pour se déchaîner contre le nouveau ministère, qu'elle appelle le ministère de la royauté. Ce journal met aujourd'hui tout son espoir dans les banquets démocratiques.

Autre progrès! M. Marie a présenté, dans la séance de vendredi, un décret relatif aux délits commis par la voie de la presse. Cette mesure a pour objet d'abréger les délais, qui séparent la poursuite du jugement; d'empêcher que dans cet intervalle, les délits que la société a intérêt à réprimer, ne se répètent, et que par exemple, une provocation à la révolte ne soit suivie d'effet. Voilà toutes les rigueurs, que renferme le décret destiné à remplacer l'état de siége.

Il a déjà été discuté dans les bureaux, et voici le résultat de cette discussion préparatoire: sur quinze commissaires nommés, douze ont approuvé le projet, trois seulement le combattent. Il était difficile pour le ministère d'obtenir une plus belle majorité. On voit par là de quelle force peut disposer en France et dans l'Assemblée tout cabinet sincèrement dévoué à la cause de l'ordre.

Les différentes réunions des représentants ont mis à l'ordre du jour de leurs discussions les importantes questions de la prorogation de l'Assemblée et de la nomination du président.

Dans la réunion de la rue de Poitiers le débat continue toujours, et aucune décision ne paraît encore avoir été adoptée. Quelques-uns des membres qui font partie de cette réunion, ont émis l'avis qu'il serait convenable de reculer de quelques mois la nomination du président de la république; cette opinion n'a pas prévalu, et l'assemblée n'a pas pris en considération la proposition qui lui était faite.

La réunion du Palais-National a effleuré la question, et la discussion n'a pas encore permis de prendre une décision définitive.

Les deux réunions de l'Institut et de la rue Taitbout n'ont pas encore entamé la discussion sur cet objet; elles ont décidé qu'elles ne s'occuperaient de ces questions qu'après le complet examen du projet de constitution.

Nous avons reçu les journaux de l'Orient; ils ne nous apportent aucune nouvelle de quelque haute gravité, si ce n'est la mort du shah de Perse, arrivée vers la fin de septembre. Le prince était né en 1806. Il laisse un héritier mineur. Cet événement pourrait amener plus tard quelques complications entre l'Angleterre et la Russie. Nous voyons aussi dans ces journaux que le conflit diplomatique surgi entre la Turquie et la Grèce par suite de la tentative d'assassinat sur la personne de M. Mussures, envoyé de la Porte Ottomane à Athènes, est maintenant aplani par l'extradition du coupable.

Le gouvernement a présenté samedi dernier aux Etats-Généraux un projet de loi tendant à obtenir l'autorisation de porter à dix millions le montant des billets du trésor à émettre en vertu de la loi du 27 décembre 1846, afin de couvrir provisoirement le déficit provenant des voies et moyens et d'un surcroît dans les dépenses de l'exercice 1848. L'exposé des motifs qui accompagne ce projet, indique les raisons qui ont décidé le gouvernement à prendre cette mesure. Il aurait fallu, ou bien créer une augmentation dans les contributions, ou un emprunt. Mais la situation exceptionnelle des chambres actuelles n'a pas paru fort convenable au gouvernement pour leur demander le vote d'un nouvel impôt. Quant à un emprunt, le moment présent est peu propre à une opération financière de cette nature. Le seul moyen était donc de recourir à l'émission de billets du trésor.

En examinant la situation financière telle qu'elle se présentera probablement à la fin de 1848, il y aura un déficit d'au moins fl. 10,239,860, qu'il s'agit de combler. Ce déficit provient d'abord de l'augmentation des budgets de la guerre et de la marine de

de la guerre et de la marine de . . .		fl. 4,532,782.50½
et d'un déficit dans les remises des subsides des colonies de . . .		7,162,552.54½
		fl. 11,695,335.05
de ce montant doit être diminué l'excédant provenant de l'exercice des années 1845, 1846 et 1847, ensemble de	fl. 993,474.13½	
et ce qui rentrera encore au trésor pour les 8 et 10 p. c. sur le personnel et les patentes, etc. . .	462,000.00	
		1,455,474.13½
	Déficit	fl. 10,239,860.91½

Dans cette somme ne se trouve pas compris le déficit des recettes. Le déficit signalé dans les finances coloniales provient de ce que les produits coloniaux n'ont pu être placés en aussi grande quantité que les années précédentes par suite des événements politiques de l'Europe, et que d'un autre côté les dépenses des colonies ont cette année été plus considérables que les années antérieures.

C'est donc pour combler ce déficit que le gouvernement propose d'autoriser l'émission de billets du trésor pour une somme de dix millions, ce qui facilitera la marche des affaires de l'administration, sans le mettre dans la nécessité de recourir soit à un emprunt, dont les conditions ne pourraient être qu'onéreuses en ce moment, soit à imposer à la nation de nouvelles charges.

Avant-hier les ministres, après avoir tenu un conseil à 11 1/2 heures du matin, qui a duré jusqu'à 1 heure de l'après-midi, se sont rendus au palais, où a eu lieu un conseil de cabinet sous la présidence du Roi.

— Les membres de la Seconde-Chambre des Etats-Généraux s'occupent aujourd'hui dans leurs bureaux, de l'examen du projet de loi financier qui vient de lui être soumis par le gouvernement.

— Le ministre des finances, ayant appris qu'il y a des personnes qui abusent de l'ignorance du public au sujet des lois relatives au retrait des billets de fl. 20, fl. 100 et fl. 500, et échangent ces billets au-dessous de leur valeur nominale, porte à la connaissance du public que, bien que ces trois sortes de papier-monnaie n'aient plus cours légal de paiement, elles sont cependant échangées à la Banque des Pays-Bas contre leur valeur intégrale, savoir: les billets de fl. 20 jusqu'au 1er juin 1849 et ceux de fl. 100 et de fl. 500 jusqu'au 1er juillet 1850.

— On écrit de Flessingue, en date du 20 octobre, qu'on y a ressenti des secousses de tremblement de terre. Ce même jour a éclaté un orage épouvantable sur cette ville. Les journaux nous apprennent qu'on n'a eu aucun malheur à déplorer.

— La saison des concerts s'ouvrira mercredi prochain de la manière la plus brillante. Une des grandes célébrités artistiques de l'époque, Mme Elise von Eichtal, première harpiste de S. M. l'impératrice d'Autriche, donne une soirée musicale, mercredi 25, dans le local de la Grande-loge maçonnique, sur le *Fluweelen Burgwal*. On y entendra aussi un corniste allemand,

Gardner, d'un talent vraiment remarquable et dont on fait le plus grand éloge. La brillante réputation acquise au talent hors ligne de Mme Elise von Eichtal nous est un sûr garant que le concours du public ne lui fera pas défaut ; annoncer un concert donnée par cette artiste, c'est dire en même temps qu'on s'y portera en foule.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Le commerce extérieur de la Grande-Bretagne souffre, comme celui des autres nations, de l'état de perturbation où se trouve une grande partie du continent. Les relevés officiels du bureau du commerce (board of trade) constatent, pour le mois écoulé le 5 septembre 1848, une diminution dans les exportations de 539,381 liv. st. (13,500,000 fr.) en le comparant avec le mois correspondant de 1847.

Depuis le commencement de l'année, c'est-à-dire dans les huit premiers mois, la décroissance dans la valeur des marchandises exportées est de 5,286,969 liv. st. (132,000,000 fr.), et cette diminution provient des six mois écoulés du 5 mars au 5 septembre, car il y avait eu accroissement de 300,763 liv. st. (7,500,000 fr.) dans les deux premiers mois.

Pour le mois finissant le 5 septembre, on remarque surtout une diminution dans les tissus de coton, de soie, de laine et de lin, dans les machines, le fer, la quincaillerie et la coutellerie.

La consommation du sucre a éprouvé une augmentation assez sensible, en Angleterre, dans les huit premiers mois de 1848 ; elle s'est élevée à 215,281 tonneaux de 1,000 kil. ; elle avait été, en 1847, de 200,562 tonneaux. Cette augmentation a profité, pour plus de deux tiers, au sucre étranger. Cependant l'importation a été moindre en 1848 ; elle ne forme que 225,778 tonneaux, tandis qu'elle se composait en 1847 de 272,996 tonneaux.

La consommation du café s'est élevée, dans les huit premiers mois de cette année à 24,944,669 livres anglaises ; elle avait été de 25,447,583 liv. en 1847.

Quant à l'importation du café, elle a été très considérable en 1848, c'est-à-dire de 34,058,771 livres contre 25,665,705, liv. en 1847.

La consommation du thé a absorbé, dans les huit premiers mois de l'année, 32,777,485 livres, et dans la période correspondante de 1847, 31,217,100 liv. pesant.

Nous remarquons aussi une augmentation dans la consommation de l'eau-de-vie. Les huit premiers mois de 1848 ont pris 1,002,627 gallons contre 990,030 gallons en 1847.

Ainsi, quoique le commerce extérieur de la Grande-Bretagne ait diminué cette année, la consommation du pays s'est accrue. Ce qui montre évidemment que la réduction dans le commerce d'exportation provient de causes étrangères à l'état intérieur de ce pays.

NOUVELLES DE VIENNE.

VIENNE, 17 OCTOBRE, A MIDI. — A l'instant on reçoit la nouvelle que l'armée croate se met en mouvement pour se porter vers Schwechat, probablement pour aller au-devant de l'armée hongroise qui a déjà mis le pied sur le territoire autrichien. Le moment décisif paraît être arrivé. On observe avec une grande attention des hauteurs de la tour de l'église St-Etienne le mouvement des troupes croates, et le commandant-en-chef de la garde nationale donne des ordres en conséquence. Deux proclamations de ce commandant ont été affichées dans la journée du 16 ; elles annoncent l'arrivée des Hongrois, et font connaître que la rencontre des deux armées aura probablement lieu sous les murs de Vienne.

L'empereur a été accueilli dans la Moravie avec un grand enthousiasme. Une députation de la diète a été chargée de complimenter l'empereur. Le vice-président Wegkowsky a prononcé un discours, dans lequel il assure à l'empereur que S. M. peut toujours compter sur la fidélité et l'attachement du peuple morave.

L'empereur, visiblement ému, a fait la réponse suivante :

« C'est ma confiance dans l'antique fidélité de la Moravie qui m'a fait prendre la résolution de venir au milieu de vous, afin de pouvoir y arrêter avec tranquillité toutes les mesures constitutionnelles que réclame la monarchie entière. »

A son arrivée à Olmutz, l'empereur a fait publier le manifeste suivant :

« Arrivé à Olmutz, où j'ai l'intention de séjourner pour le moment, mon cœur paternel éprouve le besoin d'exprimer ma satisfaction, pour les preuves d'attachement que m'ont données partout mes fidèles sujets pendant mon voyage. Si je me trouve entouré de soldats, c'est parce que des hommes mal intentionnés parcourent le pays et qu'il était à craindre que je ne fusse pas toujours au milieu de sujets fidèles. Citoyens de mes Etats, fiez-vous à votre empereur comme votre empereur se fie à vous. Les franchises qui vous ont été accordées antérieurement relativement à la dîme, etc., vous sont garanties. Je vous en donne ma parole impériale et je suis fermement résolu à les maintenir. Mes fidèles concitoyens peuvent être sans crainte à ce sujet, et s'il est des hommes qui cherchent à rendre la parole de votre empereur suspecte à vos yeux, regardez-les comme traîtres à votre empereur et à votre propre bien-être, et agissez en conséquence. »

FERDINAND.
WESSENBERG.

Séance de la Diète du 16 au soir.

Le président Smolka ouvre la séance, et annonce qu'il y a encore 221 membres présents. (Approbation.)

Après une conférence avec le comité permanent, ajoute M. Smolka, le ministre des finances a adressé une lettre à S. M. par un député de l'assemblée.

M. *Schuselka*, rapporteur de la commission permanente : Je vais commencer par la nouvelle d'Olmutz.

Dépêche télégraphique d'Olmutz.

Hier, vers 6 heures, a eu lieu l'audience. Voici la réponse de l'empereur :

« Je vois avec plaisir, par l'adresse, que la diète a en vue le bien de la monarchie.

» J'accorde une entière reconnaissance à ses efforts, et je m'efforcerai, de mon côté, de prendre des mesures afin que la diète puisse continuer ses délibérations sans empêchement. »

La commission permanente, quoiqu'elle espère que les choses prendront une tournure favorable, ne laisse pas de fortifier Vienne de plus en plus, de sorte qu'avec le courage héroïque de la population, il sera impossible de prendre Vienne ; cependant, le comité doit employer tout son zèle pour détourner les habitants qui désirent le combat, d'une attaque contre les ennemis, et les engager à se borner à la défensive. Le comité permanent a résolu de présenter à la haute assemblée le projet d'une constitution disciplinaire provisoire pour le corps mobile :

1. Tout membre d'un corps mobile jure de garantir les droits du peuple et du trône constitutionnel, et d'avoir envers les supérieurs une obéissance illimitée. (Adopté)

2. Quiconque n'obéit pas devant l'ennemi aux ordres de ses chefs est jugé par un conseil de guerre de même que quiconque abandonne son poste devant l'ennemi (Adopté).

3. Quiconque se rend coupable de violence envers les personnes ou de pillage est également jugé par un conseil de guerre.

4. Le commandant de la garde nationale et les commandants de chaque corps en particulier sont responsables de l'exécution de cette constitution disciplinaire. (Adopté).

— On écrit de Vienne, le 17 :

« Quoi qu'on en puisse dire, les Hongrois sont encore jusqu'ici sur le territoire hongrois, à trois marches d'ici.

Le commandant de la garde bourgeoise, M. Messenhauser, a formé près du Belvédère, un camp de 7000 gardes nationaux. Le général Boem a pris le commandement de toutes les gardes mobiles, et se propose de porter aujourd'hui le camp à 15,000 hommes. Malgré tous les préparatifs, nous croyons qu'on n'en viendra pas à un combat. D'Ollmutz on cherchera, et avec raison, à éviter toute effusion de sang sous les murs de la capitale, et l'on y parviendra.

On a désigné ici comme destinés à composer le cabinet formé à Ollmutz : le comte Stadion, ministre de l'intérieur ou président du conseil sans portefeuille ; le comte Colloredo ou le baron Wessenberg, ministre des affaires étrangères ; le prince Windishgratz ou le lieutenant feld-maréchal Welden, ministre de la guerre ; et MM. Helfert, pour la justice ; Brauner, pour les travaux publics ; Bruck, pour le commerce. »

(D'après cette lettre, le bruit répandu à Francfort qu'un bombardement de Vienne aurait commencé le 16, est dénué de fondement.)

Séance du 17 octobre.

La séance est ouverte à midi.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une loi pour la protection des députés.

M. *Borrosch* s'attache à démontrer qu'une pareille loi est intempestive (adopté avec enthousiasme.)

M. *Schuselka*, rapporteur de la commission permanente : MM. Blum, Fröebel, Frambusch et Hartmann sont arrivés comme députés de la gauche de l'assemblée de Francfort, pour exprimer les sentiments d'admiration et de reconnaissance de la gauche envers la haute diète de Vienne et le peuple démocratique de cette capitale.

Le député Löhner, poursuit le rapporteur, a déposé une relation écrite de son voyage. La seconde députation a été adressée à M. Weissenberg, comme ministre constitutionnel. Il est d'avis que l'on doit s'adresser au vicaire de l'empire, afin qu'il se porte intermédiaire entre le peuple et la cour. Une partie de la lettre d'Olmütz n'étant pas en état de tranquilliser le peuple, la commission a envoyé une nouvelle adresse, afin d'obtenir de S. M. une réponse plus claire et une solution définitive. Cette adresse contient, d'après le projet de la commission, ce qui suit :

La tranquillité n'a pas besoin d'être rétablie, parce qu'elle n'est troublée que par les troupes. La diète ne verra la liberté de ses délibérations assurées pour l'avenir que par la prestation du serment des troupes aux libertés conquises, déjà sanctionnées par l'empereur et par la réduction de la garnison à un minimum ; enfin, S. M. est priée de remplir bientôt sa promesse et de nommer un ministère populaire.

M. *Borrosch* veut avoir en même temps la rédaction que la diète ne sera pas transportée ailleurs qu'à Vienne, ce qu'on ne pourrait faire sans amener la guerre civile.

La commission déclare qu'elle aura égard à cette observation.

M. le président met aux voix la question de savoir si une adresse sera envoyée à l'empereur. L'assemblée se déclare pour l'affirmative.

— Par le courrier qui nous est arrivé ce matin nous avons reçu des nouvelles de Vienne du 18 octobre. M. Messenhauer, qui s'était adressé au général Auersperg pour lui demander une déclaration catégorique sur ses intentions au sujet de la ville, a reçu une réponse du général. Il dit que son attitude n'a rien d'hostile pour la ville de Vienne ; mais qu'il ne saurait abandonner sa position, tout à fait défensive, dans un moment où il n'y a ni ministère responsable ni ministre de la guerre. « Dans une pareille situation, dit le général, je ne puis rien » faire autre chose, que de conserver ma position défensive, et » suivre les ordres de l'empereur que j'attends à chaque instant. »

— Le comte d'Auersperg a adressé de son quartier-général d'Inzersdorf, deux proclamations au peuple des campagnes de l'Autriche et de la Styrie. Il y déclare qu'il a quitté Vienne à cause de l'anarchie qui y règne, pour éviter des désagréments à ses troupes et conserver au monarque les derniers soutiens de la légalité. Il promet de maintenir une sévère discipline, et invite le peuple à conserver sa fidélité à l'empereur constitutionnel.

Ces proclamations produisent une impression favorable. En général, les habitants des campagnes sont dans de bonnes dispositions.

Qui donc, à Vienne, a aujourd'hui le courage d'écrire la vérité ? Quelle feuille peut se vanter de jouir de la liberté de la presse ? On dit que la ville tiendra à peine trois jours. Le prince Windischgrätz se trouve avec 30,000 hommes du côté du Danube. Jellachich avec 27 à 28,000 hommes et le comte d'Auersperg avec 18,000 hommes sont au Nord et à l'Ouest. Les communications avec la ville sont coupées de tous les côtés. Depuis deux jours, les départs du chemin de fer de Vienne à Gloggnitz sont interrompus ; les convois partent du Wiener-Neustadt, mais très irrégulièrement. Il en est de même des convois venant de Gratz, qui ne transportent presque plus de voyageurs.

La situation de Vienne est déplorable ; les prolétaires entrent gratis chez les boulangers et dans les cafés, etc., et l'on tarde encore à arracher la ville au danger ! Elle est déjà cernée de tous côtés. L'armée réunie à ses portes, s'élève à 80,000 hommes et 200 canons. La plus grande discipline règne parmi les troupes, dont le désir de combattre et l'irritation contre les Viennois sont portés au plus haut point.

— Nous recevons par la voie du Tyrol le texte de l'ordre du jour publié le 12 octobre par le Maréchal Radetzky à Milan. Nous en donnons ci-après la traduction :

Soldats,

« Vous m'avez souvent appelé votre père ; c'est comme tel que je vous adresse aujourd'hui la parole. Des événements sanglants ont eu lieu à Vienne, événements qui ont été causés par la malheureuse désunion qui divise aujourd'hui notre chère patrie. Le ministre de la guerre, feldzeugmeistre, comte Latour, un de mes anciens et vaillants camarades, a été assassiné par une horde sauvage dans les rues de Vienne. L'empereur et sa famille se portent bien et sont entourés de troupes fidèles. Soldats ! ne vous laissez pas induire en erreur par des mensonges et de faux bruits, soyez inébranlables dans votre fidélité pour l'empereur et dans votre amour pour la patrie dont le bonheur nous est également cher à tous. Repoussez avec mépris tous ceux qui auraient pu mettre votre fidélité à l'épreuve ou qui voudraient tenter de ternir par l'infidélité votre honneur, vos faits d'armes qui ont rempli d'admiration tout l'univers. Des rois et des nations me l'ont exprimée par écrit et je me suis rendu garant de la continuation de votre fidélité aussi bien que de votre bravoure. Vous ne me démentirez point.

Braves compagnons de mes vieux jours ! nous vivons dans une époque pleine d'événements, mais le trône de l'empereur sortira glorieux de cette lutte et la patrie sera plus puissante et plus heureuse que jamais. N'oubliez point que nous tous nous sommes enfants d'une seule et commune patrie, dont l'existence est soutenue par des liens que les siècles ont consacrés.

La main profane de quelques rebelles ne parviendra pas à rompre ces liens. Ma confiance en vous est inébranlable. Me trouvant à votre tête, j'attends tranquillement ce que l'avenir nous apporte. Car nous n'avons pas encore oublié ni à combattre ni à triompher. Vive l'empereur ! vive la patrie !

COMTE RADETZKY, feldmaréchal. »

— Voici, d'après *la Presse* de Paris, à quoi se seraient bornés les désordres qui, disait-on, ont eu lieu à Trieste :

« Le bruit répandu hier à Paris, que la république avait été proclamée à Trieste, est controuvé. Nous avons sous les yeux une lettre de cette ville en date du 12 courant. Elle mande, que dans la soirée du 10, une partie de la population, impatiente de connaître les nouvelles de Vienne, avait arrêté le courrier au moment où il passait la barrière, et l'avait conduit à l'hôtel du commandant militaire, comte de Giulay, en demandant que celui-ci ouvrît de suite les dépêches et en fît la lecture à haute voix au peuple. Sur l'observation du commandant, que les employés de la poste seuls avaient le droit d'ouvrir les dépêches de la malle, le peuple, consentit à ramener le courrier au bureau de la poste. Il était alors deux heures après minuit. Quelques individus profitèrent de l'obscurité pour casser les lanternes et proférer des cris contre le maire, qui n'est pas trop populaire. Mais les patrouilles de la garde nationale dissipèrent, bientôt, ces tapageurs, et, depuis lors, la tranquillité n'a pas été troublée ; à preuve, dit la lettre ci-dessus mentionnée, qu'une foule élégante se pressait dans la soirée du 11 au Grand-Théâtre, pour applaudir l'opéra *Lorenzino de Medisis*, du maestro Pacini. »

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(99e séance de l'Assemblée nationale.)

FRANCFORT, 19 OCTOBRE. — La commission nommée à la séance de mardi pour examiner les motions de MM. Venedey et Nauwerck par rapport aux affaires d'Autriche, a présenté un double rapport. Les conclusions de la majorité tendent à ce que l'Assemblée nationale veuille approuver l'envoi de commissaires de l'empire et engager le ministères de l'empire à prendre toutes les mesures ultérieures nécessaires à la conservation des intérêts de l'Autriche. Les conclusions de la minorité tendent en outre à faire placer sous la disposition exclusive des autorités légalement constituées les troupes autrichiennes originaires des provinces allemandes et à donner des instructions conformes aux commissaires de l'empire.

Le rapport sera distribué et mis à l'ordre du jour d'une des prochaines séances.

Des interpellations par rapport aux procédés des autorités danoises vis-à-vis des vaisseaux schleswickois sont adressées au ministère.

M. de Schmerling, en renvoyant à lundi des détails plus explicites, annonce que des instructions appropriées aux circonstances seront dès aujourd'hui adressées à l'envoyé de l'empire près la cour de Copenhague.

M. Jahn présente une motion tendant à faire marcher les troupes de la Prusse, de la Saxe, des principautés d'Anhalt et des états de la Thuringe au secours de la Moravie, menacée par les Hongrois.

Cette motion n'est pas déclarée urgente. Il en est de même de celle de M. Liebelt, qui tend à soumettre à une seconde discussion la question de l'incorporation dans le territoire allemand d'une partie du grand-duché de Posen. M. Liebelt déclare retirer sa motion.

Après quelques incidents d'une moindre importance, on passe à la discussion du chapitre I de la constitution de l'empire.

Une assez grande quantité d'amendements sont présentés sur ce paragraphe. Ils tendent en partie à faire prononcer l'incorporation immédiate du duché de Schleswig, en partie à un remaniement territorial complet de l'Allemagne, à la suppression de tous les états d'une population inférieure à 500,000 ames.

M. Liebelt propose de soumettre la question de l'incorporation des nationalités étrangères à la décision du peuple du territoire respectif.

M. Jenni veut faire comprendre le littoral illyrien de l'Autriche dans la réserve que le paragraphe 1er prononce pour le Schleswig et le duché de Posen.

Le paragraphe 1er est adopté sans modification. (Nous avons publié la constitution de l'empire dans un dernier numéro.)

— On mande de Berlin, en date du 20 octobre, que ce même jour a eu lieu l'enterrement des victimes du mouvement populaire du 16 octobre. Un seul bourgeois est mort, le joaillier de la cour. Sa veuve a refusé de laisser enterrer son mari avec la pompe préparée pour le convoi funèbre des ouvriers morts le 16. Tous les démocrates de Berlin et des environs ont formé un cortége immense pour assister à l'enterrement des ouvriers et on y a remarqué un grand nombre de drapeaux et de bonnets rouges. Le soir on a donné des sérénades aux membres de la gauche de la diète et des charivaris à ceux de la droite.

Ce matin a été inhumé le joaillier, mort dans la mêlée avec les ouvriers. Une députation de la chambre, les corporations des métiers et un grand nombre de gardes bourgeois, ainsi que des officiers de la garnison formaient le cortége funèbre.

— La séance de l'Assemblée nationale du 20 s'est en grande partie passée en interpellations sans importance. On s'est aussi occupé de l'affaire de Posen. La commission chargée d'examiner la véritable situation de cette province est de retour à Berlin, et sur le rapport qu'elle vient de faire, le gouvernement croit ne devoir pas encore lever l'état de siége de Posen. L'assemblée s'est ensuite occupée de la discussion relative à la suppression des droits féodaux.

ASSEMBLÉE NATIONALE DE PRUSSE.

BERLIN, 18 OCTOBRE. — Plusieurs députés (de la gauche) demandent à insérer au procès-verbal les motifs qui les ont portés à voter pour l'amendement Riel, qui admet le *concert* avec la couronne dans la constitution. Ces députés déclarent que l'assemblée constituante ne peut être dissoute et qu'elle décide de la constitution en dernière instance. C'est pourquoi ils ont voté d'abord pour l'amendement Jung-Maetze, puis pour l'amende-

mant Riel, afin de ne pas compromettre ce qui pouvait être sauvé. Suivent les signatures parmi lesquelles on remarque celles de MM. Waldeck, Esser, Grebel, etc.

L'indication au procès-verbal aura lieu.

M. *Riel* donne lecture du rapport. La pétition des ouvriers tendait à obtenir :

1. L'instruction immédiate de l'affaire et la punition des coupables ;
2. L'enterrement solennel des victimes aux frais de l'Etat ;
3. Le traitement des blessés et des secours aux familles des victimes également aux frais de l'Etat.

Les ouvriers avaient, en outre, verbalement exprimé au député Behrends le vœu que les journées du 16 et du 17 fussent comptées comme journées de travail, et enfin que les prisonniers fussent délivrés.

La commission est d'avis que les faits ne sont pas suffisamment éclaircis, ni par le récit des pétitionnaires, servant en quelque sorte d'introduction à leur demande, ni par le rapport du gouvernement. Le gouvernement a promis une enquête approfondie. Dès lors la commission propose le renvoi de la pétition au ministre de la justice, quant au premier point. En ce qui concerne les deux autres points, la commission s'est partagée. La majorité veut renvoyer les deux paragraphes au ministre de l'intérieur, tandis que la minorité voudrait accorder le § 2, et provisoirement le § 3, et s'interposer en vue du payement provisoire des salaires demandés. La majorité se fonde sur ce que les pétitionnaires prétendent être innocents, et demandent satisfaction. Leur donner raison, ce serait préjuger l'instruction. Toute la commission, enfin, propose de passer à l'ordre du jour sur la demande de délivrance des prisonniers, vu que la loi d'*habeas corpus* protège la liberté individuelle, et que rien ne prouve que l'on n'aurait point obéi à cette loi.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre du député Behrends et du procès verbal du comité de sûreté publique présentant le récit des faits.

MM. Jung, Behrends, Waldeck, Elsner déposent la proposition suivante :

« Le ministère est invité à pourvoir en signe de réconciliation à l'enterrement des victimes aux frais de l'Etat, au traitement des blessés et aux secours à accorder aux familles des victimes. »

M. *Waldeck* combat les conclusions de la commission. Après la séance du 16, dit-il, je me suis rendu à la barricade de la Ross-strasse pour calmer les ouvriers. Je suis donc en mesure de confirmer le récit du député Behrends. Sans doute des excès déplorables ont eu lieu, mais j'ai acquis la conviction qu'il n'existe pas chez nous comme à Paris, des dissentiments profonds entre les ouvriers et la classe bourgeoise. Maintenant, Messieurs, n'est-il pas de notre devoir de maintenir parmi la population cet excellent esprit de concorde, momentanément troublé ? De toutes parts la réaction nous menace. (Bruit à droite.) Cinquante mille hommes assiègent Berlin. Songez à ce qui serait advenu si l'on avait réussi à les faire marcher le 16. Nous devons prouver au gouvernement qu'il n'était pas nécessaire de cerner la ville. Nous devons lui prouver, que l'unité règne parmi nous. Voyez ce qui se passe à Vienne et à Francfort. Où est l'espoir de la liberté ? à Vienne et à Berlin. Si le peuple triomphe à Vienne, tout est bien; si l'union règne à Berlin, la réaction perd tout espoir. Il s'agit de consolider la liberté allemande. (Approbation à gauche.)

M. *Sommer*. Nous avons à faire à un terrorisme qui ne manque pas de logique. Faire droit à la pétition c'est sanctionner le désordre.

M. *Kunth*. Un enterrement solennel blesserait la bourgeoisie. Personne ne refusera aux victimes une sépulture honnête, et la commune accordera des secours à leurs familles.

Après quelques observations de M. Behrends, il est donné lecture d'une proposition signée de MM. Kirchmann, Unruh, Gierke, etc. Cette proposition émane donc du centre et du centre gauche réunis. Elle est ainsi conçue :

» L'Assemblée, considérant que la demande relative à l'instruction de l'affaire est dès à présent accordée, puisque l'instruction est commencée ;

» Considérant que les autres points de la pétition ne sont pas suffisamment motivés ; qu'en ce qui concerne notamment les secours aux familles, la commune est également tenue à les fournir ;

» Considérant enfin que plusieurs points de la pétition ne peuvent être éclaircis que par l'instruction même.

» Arrête que la pétition sera renvoyée au ministre de la justice. »

M. *Schultze*. La réconciliation ne peut se décréter. Elle doit naître d'elle même. Le peuple pardonnera, comme il a pardonné le 18 mars. Je vote pour la proposition de mon honorable ami.

Après avoir entendu MM. d'Ester et Jung contre, et M. Rehfeldt pour la proposition, la chambre prononce la clôture.

Un amendement présenté par M. Uhliet est rejeté.

La chambre adopte ensuite à une très-forte majorité, par assis et levé, l'amendement du centre qui emporte le renvoi motivé au ministre de la justice.

Il est décidé encore qu'un second vote n'aura pas lieu.

Munich, 16 Octobre. — MM. Welcker et le colonel Mosle sont arrivés ici ce matin ; ces messieurs, comme on sait, se rendent à Vienne pour intervenir au nom du pouvoir central dans les événements de l'Autriche. Cette tâche, déjà difficile en elle-même, est encore aggravée par la circonstance que le ministère de l'empire ne paraît pas encore connaître exactement le véritable état des choses en Autriche, ni par conséquent avoir adopté une politique bien décidée dans cette importante question. Ici, à Munich, où l'on connait mieux les affaires de l'Autriche et où l'on est moins passionné qu'à Francfort dans les jugements que l'on porte sur les questions politiques, ces messieurs recueilleront sans doute de précieux renseignements pour leur importante mission. Les commissaires de l'empire se sont mis en rapport avec M. le comte Bray, ministre des affaires étrangères, et avec d'autres hommes d'Etat, et par les raisons indiquées plus haut, ils n'ont pas l'intention de se rendre immédiatement à Vienne.

Cependant, les nouvelles les plus récentes de Munich mandent que MM. Welcker et le colonel Mosle, commissaires de l'empire, sont partis pour Vienne.

Munich, 18 Octobre. — Avant-hier des charivaris ; aujourd'hui, pendant trois heures, les plus affreux excès, causés par l'augmentation du prix de la bière, qui a eu lieu le 16. Quoique les brasseurs eussent annoncé hier par des affiches que, dans l'intérêt de la tranquillité publique, ils donneraient la bière au prix précédent, les excès ont commencé vers 8 heures du soir et ont nécessité l'intervention de la troupe. Avant son arrivée, beaucoup de ravages avaient déjà été exercés. On en est venu en quelques endroits à des conflits entre la troupe et les perturbateurs. Quelques personnes avaient été blessées et un grand nombre d'arrestations ont été opérées. Quelques soldats et des membres de la garde bourgeoise ont malheureusement été blessés par des coups de pierres.

Aujourd'hui, à 10 heures du matin, les excès se sont renouvelés. Cette fois ce sont les soldats qui, courant d'un établissement à l'autre, détruisent tout ce qu'ils rencontrent dans ceux où l'on refuse de livrer la bière aux prix précédents. Il semble que ce soit un plan d'opérations formé dans les casernes.

Enfin les dernières lettres de Munich, du 18 à midi, nous parlent des grossiers excès commis par des masses d'individus ivres des plus basses classes du peuple, dans la matinée du 18. Ces excès ont été particulièrement exercés chez les brasseurs, les boulangers, les marchands, quoique également dans les maisons particulières. Deux des perturbateurs ont été tués par le maître d'une brasserie et ses serviteurs. Au départ de cette correspondance, 3 heures après midi, toutes les boutiques étaient fermées, les excès continuaient et la force armée était appelée par la générale.

La nouvelle des désordres dont notre ville est aujourd'hui le théâtre, a été transmise au roi par une estafette. On conçoit que la ville soit en proie à la plus vive inquiétude.

Il est arrivé un grand nombre de familles qui ont été quitté Vienne.

NOUVELLES D'ITALIE.

On écrit de Rome, le 9 octobre. — On dit que samedi soir Sa Sainteté a eu une longue conférence avec les ministres de l'intérieur et des finances ; elle a demandé au comte Rossi pour quelles raisons il n'avait pas signé les bons de faveur délivrés par elle sur le trésor. Le comte Rossi a répondu que conformément aux règles constitutionelles, le droit de disposer des deniers de l'Etat appartenait exclusivement aux chambres. Le prince et le ministère n'ont que dans le cas d'extrême urgence, et sous la plus stricte responsabilité des ministres, le droit de signer des bons que les représentants de la nation pourraient ne pas valider. A la suite de ces explications, le St-Père aurait déclaré au comte Rossi qu'il voulait la constitution entière et inviolable, et le résultat de cette conférence a été très satisfaisant pour tous deux.

Rome, 10 Octobre. — On assure que les gouvernements de Rome, Toscane et Piemont travaillent avec ardeur à conclure la ligue politique italienne. Dans peu de jours paraîtra le traité. Le protocole demeurera ouvert pour le roi de Naples, qui ne paraît pas disposé encore à se rallier à la ligue.

Venise, 6 Octobre. — La population de Venise a repris une nouvelle vigueur par suite de l'arrivée d'une frégate à vapeur française apportant, dit-on, l'injonction aux bâtiments autrichiens de suspendre toute hostilité contre Venise jusqu'à l'issue de la médiation.

Milan, 14 octobre. — Nous pouvons nous flatter qu'en ce moment Osopo est au pouvoir des troupes autrichiennes. Au départ du courrier des négociations étaint entamées pour la reddition de la place.

— Quant à l'influence des événements de Vienne sur les affaires d'Italie, elle se révèle déjà : L'empereur vient de donner ordre à Radetzky de distraire une partie des troupes de son armée (du corps de Welden), et de les diriger à marches forcées sur Vienne. Puis les Croates et les Hongrois du corps d'occupation de Milan, sont prêts à en venir aux mains. Enfin, la mission que remplit en ce moment, en toute hâte, le colonel d'état-major français de Konoray, envoyé par le président de la république près du roi Charles-Albert, sera bientôt connue, et la nation saura si le concours de la France doit mettre bientôt un terme à tous nos sacrifices ou si nous devons nous préparer seuls à en faire de nouveaux.

Livourne, 13 Octobre. — A minuit, la nouvelle nous est arrivée de la chute tant désirée du ministère. A deux heures une proclamation de Montanelli l'annonçait ; la population se pressait en foule dans les rues, se félicitant d'une si heureuse nouvelle, et c'est avec peine qu'on a pu la contraindre jusqu'à quatre heures du matin, à ne pas donner un essor bruyant à sa joie.

7 *heures.* — On n'entend que des cris de bonheur et des coups de feu.

11 *heures.* — Une démonstration vient d'avoir lieu pour obtenir l'ouverture de la constituante. (*National savoisien* du 17.)

NOUVELLES DE SUISSE.

Berne, 16 Octobre. — Le directoire a reçu ce matin la nouvelle officielle que le feld-maréchal Radetzki a rapporté les mesures prises contre le canton du Tessin, et que les communications postales et commerciales sont rétablies. Néanmoins, la brigade fédérale restera stationnée aux frontières de ce canton.

La légation de l'empire allemand en Suisse a adressé au directoire la demande de vouloir bien inviter les gouvernements cantonaux à faire arrêter, le cas échéant, les individus soupçonnés d'avoir pris part au meurtre commis sur le prince Lychnowsky et le général d'Auerswald. Ces individus sont au nombre de vingt, dont la légation transmet au directoire les signalements. L'autorité suprême fédérale en a écrit aux Etats qui sauront, sans doute, faire une distinction entre de malheureux réfugiés politiques, auxquels la Suisse ne refusera jamais un asile, et de vils assassins auxquels les peuples libres ne doivent que le mépris, puisqu'ils ne font que compromettre la cause de la vraie liberté.

Le gouvernement de Fribourg a une peine incroyable à opérer le recouvrement des contributions de guerre imposées aux laïques et aux ecclésiastiques ; il a dû faire occuper par deux compagnies de chasseurs les communes de Bertens et Billms qui refusent de livrer les titres appartenant au clergé. D'autres troupes ont été mises à la disposition du préfet de Romont. Il est vrai que quand une seule famille doit livrer 200,000 francs de Suisse, comme la famille de Maillardoz, l'on doit s'attendre à quelques difficultés lors du paiement.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Londres, 20 octobre. — Les libéraux du West-Riding du comte d'York porteront à la représentation de ce district, en remplacement de lord Morpeth, devenu comte de Carliste, M. Ch. Wentworth Fitzwilliam, fils du comte de Fitzwilliam, l'un des membres marquants du parti libéral à la chambre des lords.

— On assure que les dettes du duc de Buckingham s'élèvent à un million de liv. (12 millions de florins). Le produit de la vente des biens aliénables du duc sera loin de couvrir cette somme.

— Un grand nombre de propriétaires de chemins de fer se sont réunis à Liverpool et ont préparé un mémoire dans lequel ils exposent les moyens de remédier à la dépréciation actuelle des actions de chemins de fer. A cet effet, ils proposent que les comptes de capital soient clôturés aussitôt que possible ; que toutes les dettes arriérées soient liquidées et payées ; que les frais d'exploitation soient ramenés sur le pied le plus économique ; qu'il soit sursis aux frais résultant de la construction de nouveaux bâtiments, de l'agrandissement des stations, de l'établissement d'embranchements ; que le nombre des convois spéciaux et les dépenses de l'administration soient réduits, etc.

— Le *Sun* assure que pas un seul cas de choléra n'a été annoncé au bureau sanitaire à Londres, pendant la journée du 20 octobre.

— Il résulte du dernier aperçu hebdomadaire de la situation de la Banque d'Angleterre, qu'à la date du 14 octobre la valeur du papier au porteur en circulation se montait à 19,398,467 liv., et la valeur des réserves de métaux précieux à 13,259,219 liv. A la fin de la semaine précédente, la circulation s'élevait à 18,604,646 liv., et les réserves de métaux précieux représentaient une valeur de 13,407,241 liv.

— Le navire l'*Acadia*, arrivé avant-hier de Boston à Liverpool, confirme le succès toujours croissant de la candidature du général Taylor à la présidence des Etats-Unis. Il apporte aussi des nouvelles du Mexique, où Paredes s'est joint aux Indiens insurgés de Saint-Louis-de-Potosi. Le défaut d'argent empêche le gouverneur de lever des troupes pour aller à sa rencontre.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 15 octobre. — On avait dit que le marquis de Miraflores avait donné sa démission de ses fonctions de gouverneur du palais. Cette nouvelle est sans fondement. Jamais le palais n'a offert le spectacle d'une plus parfaite harmonie que celle qui règne.

Il n'est pas question du voyage que leurs altesses royales, le duc et la duchesse de Montpensier doivent faire à Madrid. On dit qu'avant l'hiver, le prince et la princesse se proposent de visiter Grenade, Cordoue, Malaga et Cadix.

Le prince de Capoue, frère de la reine Christine et du roi régnant de Naples, est arrivé hier à Madrid, avec la princesse et ses deux enfants. On ignore si le prince est chargé de quelque mission près notre gouvernement, ou s'il n'est amené ici que par le désir de voir son illustre famille. Tous les ministres ont été lui rendre visite aujourd'hui.

La *Gazette* publiera demain le relevé financier de la banque, pendant la semaine; il a été échangé des billets pour quatre millions de réaux.

Luis Piernais, conseiller royal d'agriculture, d'industrie et de commerce, et encore intendant du patrimoine de la reine Isabelle II, est nommé commissaire royal pour l'inspection de l'agriculture générale du royaume, dans la province de Madrid.

Joaquin Roca de Togores, député de Murcie, est nommé commissaire royal pour l'inspection de l'agriculture dans les provinces de Murcie, Alicante et Albacete.

Les troupes de la reine ont obtenu dernièrement quelque avantage contre les bandes de Cabrera.

A Barcelone, il a été fusillé trois officiers compromis dans la conspiration découverte par le général Cordova. Le secrétaire du général Ametler a été fusillé en criant, vive la république ! Il paraît que ce dernier était affilié au complot montemoliniste, qui avait pour objet de livrer Barcelone à Cabrera.

Il paraît positif, et cela résulte de communications semi-officielles, reçues de Perpignan, que le gouvernement de la république française est bien décidé à ne pas permettre que sur son territoire il soit ourdi des trames ayant pour but d'inquiéter le gouvernement de Sa Majesté Catholique.

NOUVELLES DE FRANCE.

Paris, 21 Octobre. — M. Thiers a pris aujourd'hui la parole pour combattre le § du projet de constitution relatif au service militaire forcé. Il établit que ce qu'il faut à l'Etat, c'est le nombre d'hommes et que le remplacement ne fait sous ce rapport aucun tort à l'Etat ; que c'est à lui de veiller à ce que les remplacements soient faits convenablement. — M. Thiers est continuellement interrompu par le côté gauche. Il dit que le service militaire est une profession spéciale partout, et en France plus qu'ailleurs Que lorsqu'il s'agit de défendre la patrie, tout le monde est soldat : mais hors cela, c'est une profession spéciale, et que la véritable égalité veut que les remplacements soient possibles ; que celui qui a de la vocation pour être militaire le devienne ; que celui qui n'a pas cette vocation se fasse remplacer. — Les interruptions sont tellement multipliées que M. le président déclare qu'il rappellera à l'ordre tous les interrupteurs.

M. Thiers compare les divers systèmes avec un grand succès, le système anglais, où l'armée n'est composée que de volontaires et qui ne laisse rien absolument à désirer, mais dont le cadre est trop étroit et bon seulement pour un pays limité dans son étendue. — Le système prussien, au contraire, est beaucoup trop large : tout le monde est soldat et un gouvernement de 10 millions d'habitants veut souvent agir comme un gouvernement qui en compte 30 millions.

En France, le système est beaucoup meilleur. Il faut des soldats qui restent 7 ans sous les drapeaux et qui aient fait leur éducation, mais qui soient militaires par leur vocation. M. Thiers cite avec un égal succès l'opinion de Napoléon et de tous les grands généraux. Toute l'assemblée applaudit aux paroles sensées et patriotiques qu'il prononce. Il insiste surtout pour que l'armée ne soit pas composée de soldats trop jeunes, et cite des anecdotes historiques pour prouver que l'empereur lui-même, dans ses revers comme dans ses grandes victoires, a toujours regretté de n'avoir pas ses vieux soldats. M. Thiers termine son éloquent discours en conjurant l'assemblée de ne point faire un acte qui serait celui d'hommes qui aiment mal le pays ou qui l'aiment en aveugles.

Après une interruption de dix minutes, le général Lamoricière, ministre de la guerre, monte à la tribune pour répondre à M. Thiers et défend le principe de l'abolition du remplacement. Mais comme il était facile de le prévoir, le maintien du remplacement militaire a été voté par l'Assemblée nationale à une énorme majorité.

On ne peut se dissimuler que ce vote ne soit un échec pour le ministre de la guerre et déjà le bruit de sa démission a circulé. Deux motifs font considérer ce bruit comme au moins prématuré : le premier, c'est que M. Thiers a eu soin de déclarer en commençant son discours, qu'il espérait que les ministres ne feraient pas du vote une question gouvernementale, et le général Lamoricière a dit à son tour qu'il acceptait la position de la question dans ces termes ; le second, c'est que M. le général Le Breton a annoncé des interpellations s'attaquant directement à M. de Lamoricière, qui ne paraît pas, dès-lors, pouvoir déposer son portefeuille, avant que ces interpellations n'aient eu lieu.

Cette attaque brutale du générale Le Breton a été l'incident dramatique de la séance. Il s'agissait des choix faits dans l'armée par le ministre de la guerre, et à cette occasion le général Le Breton a traité ce dernier d'*officier de salon*. Le général Cavaignac est intervenu, et avec une noblesse et une indignation que l'assemblée a très-fort applaudies, il a fait justice des inqualifiables expressions dont le général Le Breton s'était servi.

— Voici la teneur du décret sur la presse par M. Marie, ministre de la justice, dans la séance de l'Assemblée nationale du 20 octobre :

En cas de crime ou délit commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publicité, le juge d'instruction, sur la réquisition du ministère public, ordonne, sans délai, la saisie des articles ou publications qui feront l'objet du délit.

Le ministère public pourra, en l'absence d'une saisie, traduire les prévenus devant la cour d'assises par voie directe, dans le délai de huit jours.

Si le prévenu ne comparaît pas, il sera jugé par défaut, sans assistance ni intervention de jurés.

L'opposition à l'arrêt ainsi prononcé devra être faite dans les deux jours de la signification.

Elle emportera de plein droit citation à la prochaine audience.

Après l'appel et le tirage des jurés, le prévenu ne pourra faire défaut, s'il a assisté à cette opération; s'il se retire après cette opération, ou s'il ne se défend pas, il sera jugé nonobstant son absence et son abstention.

Aucun pourvoi en cassation contre la saisie d'un écrit ou la citation en cour d'assises ne pourra être formé qu'après que l'arrêt définitif aura été rendu.

Le pourvoi en cassation devra être formé dans les 24 heures. L'affaire sera jugée d'urgence dans les cinq jours.

Il sera, en cas où les assises locales ne seraient point réunies en session, formé une cour d'assises extraordinaire, pour le jugement des délits ou crimes prévus par l'article premier.

— Le ministre de l'intérieur et le ministre de la justice viennent d'adresser une circulaire aux préfets et aux procureurs généraux au sujet des banquets démocratiques. Voici les principales prescriptions de ces circulaires : Aucun de ces banquets ne devra être défendu, mais les fonctionnaires publics de tout genre devront s'abstenir d'y assister. Au moment où les discours seront prononcés le public devra être admis dans la salle. Un commissaire de police recueillera ces discours, dressera procès-verbal, et enverra le tout au procureur de la république et au procureur-général, qui décideront s'il y a ou s'il n'y a pas lieu de poursuivre.

— La commission de constitution s'est réunie hier pour s'occuper de l'art. 119, qui porte que l'élection du président de la république aurait lieu après le vote de la constitution. La commission a décidé, dit-on, qu'elle suprimerait cette disposition dans son projet de constitution. L'élection du président de la république serait fixée par un décret spécial de l'assemblée.

— Le gouvernement a compris le danger de laisser les clubs continuer leur œuvre subversive.

Des poursuites viennent d'être dirigées par le procurer de la république contre les présidents et autres membres du bureau de plusieurs clubs. Hier, en vertu d'ordonnances de la chambre du conseil du tribunal de première instance, le club Charonne, qui tenait ses séances dans la rue de ce nom, et le club de la Grosse-Tête, qui siégeait dans l'impasse du même nom, derrière le passage du Caire, ont été provisoirement fermés. Ce soir la même mesure a été appliquée au club des Acacias rue Saint-Antoine, qui a été également fermé.

— Des arrestations nombreuses, de crieurs publics ont eu lieu hier sur différents points de Paris, ainsi que dans les faubourgs. A la place de la Bourse, rue Vienne, sur les boulevards et aux abords de l'assemblée particulièrement, des gardiens de Paris et des agents du service du sûreté ont arrêté des hommes, des femmes et des enfants qui colportaient la proclamation des représentants de la gauche au peuple, de laquelle nous avons fait connaître le texte.

— Les créanciers de la liste civile de Louis-Philippe, entrepreneurs, fabricants, commerçants, artistes, viennent d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition par laquelle ils réclament avec instance que le projet de décret présenté au nom du comité des finances, et relatif à la liquidation de l'ancienne liste civile, soit *soumis d'urgence* aux délibérations de l'Assemblée nationale.

— S. Exc. M. le duc de Sotomayor a remis à M. le général Cavaignac, président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif, les lettres qui l'accréditent auprès de la république française en qualité d'ambassadeur de S. M. la reine d'Espagne. S. Exc. M. le duc de Sotomayor a été présenté par M. Bastide, ministre des affaires étrangères.

—Le *National* publie aujourd'hui, sous le titre d'*Appel à l'Italie*, l'article le plus incroyable qui se puisse voir. Le belliqueux journal démontre par *A* plus *B* aux peuples de la péninsule qu'ils doivent courir aux armes, se relever immédiatement et chasser, sans plus tarder, les Autrichiens de leur sol. Mais, après cet appel guerrier et quand il s'agit du rôle que la France doit prendre dans cette question, où elle s'est si fort engagée, le *National* se radoucit beaucoup, et les termes qu'il emploie méritent véritablement d'être cités. Les voici :

» Les Italiens doivent laisser le gouvernement français poursuivre sa » MUETTE *et placide* médiation. C'est à eux maintenant à trancher la question, en rendre toute médiation superflue, en s'emparant définitivement » du gage de la bataille. Ce gage est l'Italie septentrionale, son indépendance, sa liberté, sa gloire, sa propriété; il vaut bien que les hommes se » lèvent, que les bras saisissent les armes, que les canons roulent; il vaut » bien d'être disputé aux Croates. Les Italiens, dans cette cette grande et » dernière lutte, auront l'appui *moral et les sympathies* des démocrates » de France, de Vienne, de Hongrie et d'Allemagne. »

Ces lignes prouvent évidemment que le gouvernement est désormais décidé à ne pas intervenir, quoi qu'il arrive, en Italie. Il se peut que cette résolution soit impérieusement commandée par les intérêts de la France, et nous n'avons pas à l'apprécier en ce moment. Mais, nous le demandons, le *National* aurait-il jamais eu assez de sifflets pour le *Journal des Débats*, si ce journal, sous le dernier gouvernement, avait promis à un peuple, en l'excitant à se soulever et à combattre pour sa liberté, l'appui *moral* et la médiation MUETTE et PLACIDE de la France!

—Un épouvantable événement, une action dont on ne peut trouver d'exemple que dans le délire d'un accès de désespoir, a répandu hier après midi l'effroi dans le quartier des écoles. Un hommee de lettres, à peine âgé de trente ans, M. Daumont, s'est précipité, tenant son jeune enfant dans ses bras, de la fenêtre du quatrième étage de la maison nº 51, rue de la Harpe, où il occupait un petit logement. Ce malheureux a été tué sur le coup. L'enfant qu'il tenait étroitement serré contre sa poitrine, n'a eu, dans cette horrible chute, aucun membre fracturé; mais la pression convulsive qu'il a éprouvé et la force du contre-coup qu'il a reçu quand le crâne de son père se brisait sur le pavé, ont été tels qu'on n'a pu depuis ce moment (2 heures après midi, lui faire recouvrer connaissance, et que les hommes de l'art, aux soins desquels il a été confié, désespèrent de le conserver à la vie. Il paraîtrait que l'infortuné Daumont, qui avait perdu depuis peu la mère de son enfant, aurait été déterminé à accomplir son affreux suicide par la misère. Ayant vainement imploré des secours, il se serait trouvé réduit à une extrémité telle, que les douleurs de la faim n'ont pas peu contribué à exalter son cerveau, et y répandre des désordres auxquels, seuls ceux qui connaissent la résignation de Daumont et la tendre affection qu'il portait à son enfant, n'hésitent pas à attribuer sa fin tragique.

DE LA PROPRIÉTÉ, PAR M. A. THIERS.

LIVRE PREMIER. — DU DROIT DE PROPRIÉTÉ.

(Voir le *Journal de La Haye* du 15.)

CHAPITRE XIV. — DE L'ENVAHISSEMENT DES CHOSES PAR L'EXTENSION DE LA PROPRIÉTÉ.

Toutes ces inventions ne sont donc que de vieilles erreurs des peuples, jugées depuis longtemps, et à jamais réprouvées pour avoir été essayées partiellement, une fois et un moment. L'État propriétaire des terres et les affermant à des particuliers est une institution connue, éprouvée, dont l'histoire romaine, aussi bien que l'histoire des monarchies européennes, enseignent le mérite même aux enfants. Le temps, la raison ont en effet appris à tout le monde que la terre, ainsi que tous les capitaux, doit être une propriété privée; qu'à ce prix elle se couvre sans cesse de nouvelles améliorations; que, vendable, achetable, louable à volonté, comme toutes les choses de ce monde, elle se vend, s'achète, se loue à son prix vrai, vrai comme est le prix du blé, du fer, du vêtement, puisqu'il est le résultat d'un libre balancement des intérêts entre ceux qui produisent et ceux qui consomment; que l'agriculture est alors une profession libre, aussi libre que toutes les autres professions; qu'une ferme n'est plus une place à obtenir par la faveur, à perdre par la haine du pouvoir dominant, et que la compétition du pouvoir, déjà trop ardente, se trouve délivrée d'un stimulant violent comme la faim, et qui en ferait un combat à mort.

Il faut dès lors que la surface de la terre soit concédée, en toute propriété, à celui qui la défriche; qu'après l'avoir appropriée, il puisse ou la vendre, ou la louer, et qu'elle subisse le sort de tous les instruments du travail humain, d'être vendable, achetable, louable au gré de ceux qui la possèdent ou la veulent posséder. Mais, ainsi concédée à perpétuité, elle est sequestrée peu à peu, envahie, dit-on, et les derniers venus sont exposés à trouver un jour la terre entière occupée. Le danger est grand, en effet, il est pressant comme on sait, car de toute part la terre se couvre de colons impatients de s'en emparer. Les deux Amériques, du pôle nord au pôle sud; l'Inde, de l'Himalaya au cap Comorin; la Chine, de la grande muraille au canal de Formose; l'Afrique, de l'Atlas aux montagues de la Table, Madagascar, l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Nouvelle-Guinée, les Moluques, les Célèbes, les Philippines, que sais je? toutes les îles du monde seront bientôt couvertes de laboureurs, tombés à l'improviste sur le globe comme une nuée de sauterelles, et nos petits-enfants seront obligés de se croiser les bras en présence de la terre envahie!

Nous soumettrons aux esprits alarmés de ce grave danger les considérations suivantes.

La houille, par exemple, source aujourd'hui de toute force motrice, la houille inspire de bien autres inquiétudes! Il y a des ingénieurs qui ont cru qu'il y en avait sur le globe pour un millier d'années, tandis que d'autres, au contraire, ont cru qu'il n'y en avait pas à brûler pour plus de cent ans. Faudrait-il, par hasard, s'abstenir d'en user, de peur qu'il n'en restât point pour nos neveux? Que diriez-vous de l'humanité qui s'arrêterait devant ces trésors de calorique et de force motrice, de peur qu'il n'y en eût bientôt plus? On a consommé presque tout le bois de nos forêts, et vous voyez qu'on a su trouver le moyen de se chauffer. La société qui ne permettrait pas la propriété foncière, de crainte qu'un jour toute la surface de la terre ne fût envahie, serait aussi extravagante. Rassurons-nous, les nations de l'Europe n'ont pas encore cultivé les unes le quart, les autres le dixième de leur territoire, et il n'y a pas la millième partie du globe qui soit occupée. Les grandes nations connues ont toutes fini jusqu'ici, n'ayant encore défriché qu'une très petite portion de leur sol. Elles avaient traversé la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse, elles avaient eu le temps de perdre leur caractère, leur génie, leurs institutions, tout ce qui fait vivre, avant d'avoir non pas achevé, mais un peu avancé la culture de leur territoire. La terre a été pour elles un fruit qu'elles ont à peine porté à leur bouche et qu'elles ont presque aussitôt laissé échapper de leurs mains. Je suis enclin à penser que l'espèce humaine agira de même. Je crois que tous les êtres finissent, grands ou petits, et les planètes comme les autres, car j'ai foi dans l'unité des lois divines. Les individus naissent et meurent, les nations naissent et meurent. Tout est placé sous cette loi immuable, depuis l'être infiniment petit dont nous ne pouvons distinguer le corps qu'à l'aide d'instruments puissants, dont la vie passe comme une de nos sensations les plus fugitives, jusqu'à ces êtres, dont la taille nous paraît colossale, comparée à notre petite stature. Seulement Dieu leur mesure à tous le temps comme l'espace; et ils durent en proportion de leur grandeur. Eh bien! ces corps célestes, après avoir mille fois plus duré que les individus, que les nations elles-mêmes, devront finir à leur tour, soit que refroidis, ils ne soient plus qu'un bloc de glace sur lequel la vie sera devenue impossible, soit qu'une comète, Attila ou Tamerlan des cieux, vienne les heurter et les briser. Ah! puisque nous voilà dans le monde des chimères à la suite des utopistes contemporains laissez-moi vous dire, à vous tous qui pourriez être inquiets sur le jour plus ou moins prochain où la terre envahie ne donnera plus place à un nouvel agriculteur, laissez-moi vous dire que l'espèce humaine se comportant sur la planète comme les Grecs dans l'Archipel, les Romains, dans la Méditerrannée, l'espèce humaine finira, glacée ou brisée, n'ayant encore mis en culture que la moindre partie du globe. Elle aussi abandonnera le fruit après y avoir à peine touché.

Voici enfin une dernière raison de vous rassurer, c'est qu'après tout, l'espace n'est rien. Souvent sur la plus vaste étendue de terre, les hommes trouvent de la difficulté à vivre, et souvent, au contraire, ils vivent dans l'abondance sur la plus étroite portion de terrain. Un arpent de terre, en Angleterre ou en Flandre, nourrit cent fois plus d'habitants qu'un arpent dans les sables de la Pologne ou de la Russie. L'homme porte avec lui la fertilité; partout où il paraît, l'herbe pousse, le grain germe. C'est qu'il a sa personne et son bétail, et qu'il répand partout où il se fixe l'humus fécondant. Allez dans les sables des Landes ou de la Prusse, et dès que vous apercevrez des clairières dans une forêt de sapins, dans ces clairières des céréales, vous êtes assurés de découvrir bientôt de la fumée, des toits, un village. Ce village est-il considérable, est-ce un gros bourg, le champ environnant est mieux cultivé, plus fertile, produit un meilleur grain. Forcez l'homme à se renfermer dans ce même espace, ce qu'il fait spontanément par le désir de ne pas s'éloigner du lieu qu'il habite, et il trouve à vivre sur la même étendue de terre, quelque nombreux qu'il devienne, uniquement parce qu'on la fécondant davantage par sa présence, il parvient à en tirer des produits plus abondants.

Si donc on pouvait imaginer un jour où toutes les parties du globe seraient habitées, l'homme obtiendrait de la même surface dix fois, cent fois, mille fois plus qu'il n'en recueille aujourd'hui. De quoi en effet peut-on désespérer quand on le voit créer de la terre végétale sur les sables de la Hollande? S'il en était réduit au défaut d'espace, les sables du Sahara, du désert d'Arabie, du désert de Cobi se couvriraient de la fécondité qui le suit partout. Il disposerait en terrasses les flancs de l'Atlas, de l'Himalaya, des Cordillières, et vous verriez la culture s'élever jusqu'aux cimes les plus escarpées du globe, et ne s'arrêter qu'à ces hauteurs où toute végétation cesse. Et fallût-il enfin ne plus s'étendre, il vivrait sur le même terrain en augmentant toujours sa fécondité.

Bannissons ces soucis puérils, et revenons au sérieux du sujet qui nous occupe. Cette surface du globe, soi-disant envahie, ne manquera pas aux générations futures, et, en attendant, elle ne manque pas aux générations présentes, car, de toutes parts on offre de la terre aux hommes, on leur en offre en Russie, sur les bords du Borysthène, du Don et du Volga; en Amérique sur les bords du Mississipi, de l'Orénoque et de l'Amazone; en France sur les côtes d'Afrique, chargées autrefois de nourrir l'empire romain. La France est prête en effet à donner de la terre pour rien à ces enfant egarés qui ont versé son sang. Même à ce prix ils n'en voudraient pas; et les émigrants qui l'acceptent à pareille condition y vont bientôt mourir si on n'ajoute rien à ce don. Pourquoi? Parce que ce n'est pas la surface qui manque, mais la surface couverte de constructions, de plantations, de clôtures, de travaux d'appropriation. Or, cela n'existe que lorsque des générations anterieures ont pris la peine de précéder les cultivateurs nouveaux venus, et de tout disposer pour que leur travail fût immédiatement productif. Y a-t-il donc autre chose que la plus stricte, la plus évidente justice, à payer un dédommagement à ces générations antérieures dont on se plaint, ou à leurs enfants qui les représentent?

(*La suite prochainement.*)

ANNONCES.

ADMINISTRATION POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ DE LA HAYE.

Vu la grande quantité des commandes pour le COKE, Messieurs des consommateurs sont priés de les faire à l'avenir au moins un jour d'avance, afin de ne pas éprouver de retard. (230)

MODES D'HIVER.

Mlle ROSENBERG, MODISTE, rue dite *Nieuwe Molstraat*, a l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle vient d'arriver de Paris avec un bel assortiment de MODES D'HIVER, Chapeaux, Etoffes et autres articles, qui se distinguent par le bon goût. (229)

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, DIMANCHE, 22 OCTOBRE. — A la société des effets publics, on a traité aujourd'hui.

Holl. 2 1/2 p. c. 44 1/16, 1/8; Belges 2 1/2 p. c. 36 1/4; Esp. coup. d'Ardoins (anc.) 5 3/4 p. c.

PARIS, SAMEDI 21 OCTOBRE. — Nos fonds ont été influencés au commencement de la bourse par le bruit qui a couru de la démission du général Lamoricière, mais les cours se sont peu à peu raffermis et restent : le 5 % à 68-25 après avoir fait 68, en hausse de 5 c. sur hier, et le 3 % à 44-25, en hausse de 5 c. L'emprunt ne s'est pas relevé, il reste au prix d'ouverture, 68-45, en baisse de 25 c.

A terme; le 5 % ferme à 68-30; le 3 % à 44-25 et l'emprunt à 68-35. Il s'est fait peu d'affaires.

Les actions de la banque de France restent comme hier à 1,500 et les obligations de la ville en baisse de 5 fr. 1110. Il ne s'est rien négocié en bons du trésor.

Chemins de fer. — Faute d'affaires, les chemins continuent d'être lourds. L'Orléans a baissé de 7-50, le Rouen et le Marseille de 5, le Nord de 3-75, et le Bordeaux de 2-50. Le Versaille (rive gauche), est remonté de 2-50, et le Tours à Nantes de 1-25. Le St-Germain a été fait à 290. Le Hâvre et le Lyon n'ont pas varié; les autres chemins ne sont pas côtés.

Fonds étrangers. — Le 5 % belge (1840) est monté de 1/8; le 5 % (1842) l'emprunt romain et le 3 % extérieur d'Espagne comme hier. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers.

LONDRES, VENDREDI 20 OCTOBRE. — Les affaires ont été lourdes à la bourse de ce jour et les cours des fonds anglais ont ressenti l'influence des nouvelles de Vienne et de Berlin. Les consol. ont fait au comptant 84 7/8, 85, 84 5/8, 3/4, 1/2; en compte 84 7/8, 85, 84 5/8, 3/4, 1/2. — Bons de l'échiquier, échéance de mars 36 sh.; échéance de juin 35, 32, 36 sh. de prime. — Actions de la banque 183.

Fonds étrangers plus fermes sans affaires. — Fonds brésil. 72 1/2. — Mex 5 % en en compte 18 5/8, 3/8. — Port. 4 % 22 3/4. — Esp. 3 % 22 1/4; pap 22 3/4 — Belg. 2 1/2 % 38. — Holl. 2 1/2 % 44 1/2; 4 % 68 3/8, 1/4. — Act. des chem de fer plus favorables par suite de quelques achats au comptant. — Sambre-Meuse 17 1/2 liv. st. de perte.

ANVERS, SAMEDI 21 OCTOBRE. — 2 heures. — On a fait peu d'affaires. — Fonds belges; 5 % 77 1/4 % fait et reste A.; dito 4 1/2 % 71 1/2 % fait; dito 2 1/2 % a été traité à 38 1/2 % cours.

Fonds espagnols : 5 % 6 1/2 % A.; dito 3 % dette intérieure 17 1/4 % A. et 17 1/2 % P.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 7/16 % A. et 38 1/2 % P.

BOURSE DE PARIS DU 21 OCTOBRE.

3p.c au compt	44 25	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	44 25	» 2 1/2 1845		Paris St-Germ.	290
Emprunt 1847	68 45	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	
» fin cour.	68 45	Esp. dette act.		» » r. g.	97 50
5p.c. au compt	68 25	» différée...		» Orléans....	575
» fin cour.	68 30	» nouv. 3 p.	23	» Rouen......	370
Banq. de Franc	1495	» dette int.		Paris Nord.....	353 75
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.		» Strasb...	330
Belg. 5 p. 1840	76 5/8	Rome Em. 1844	62 1/4	» Lyon....	361 25
» 5 p. 1842	76 1/8			Zinc. Vieille Mt.	
» 4 1/2 1844				» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 20 OCTOBRE.

Cons. Compt...	84 7/8, 85	Péruviens......	31, 33	Dito différée...	
Do en liquidat.		3 p. c. port......		Dito passive....	2 1/2, 3/4
Belges..........	70, 72	4 p. c. do 1834.	22 1/2, 23 1/2	Mexique........	19, 19 1/2
Hollande 4 p. c.	67 1/2, 68 1/2	Brésiliens......	71, 73	Russie.	97, 99
Dito 2 1/2 p. c.	43 1/2, 44 1/2	Detteact. esp. 5	10 3/4, 11 1/4	Colombie.......	
		Dito. 3 p c......	21 3/4, 22 1/4	Danois..........	65, 68

BOURSE D'ANVERS DU 21 OCTOBRE.

BELG. C. de la			AUTR. Métal. 5		Dette diff. 1831	
bq. B... 2 1/2			Dito 2 1/2		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.			Ls/250 E. 1839		RUSSIE. Emp. à	
g. R. .. 2 1/2	38 1/2	P	Dito de f500.		Ams. H. Co 5	
Emprunt. . 3			POL. Ls de f300		Dito do nouv. 5	
Dito. 4			Dito de f500.		PRUSSE. Dito l.	
Dito. ... 4 1/2	71 3/8, 1/2	P	BADE. Lots de		à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	77 1/4	A	f50 1840. .		NAP. Cert. Falc 5	
Dito 1842. . 5	75 1/4	A	Dito 1845. ..		ETAT ROMAIN. 5	
HOLL. Deact. 2 1/2			ESP. Ep. 1834 5	6 1/4		

BOURSE DE BERLIN DU 21 OCTOBRE.

Obligat. . 3 1/2	73 3/4, 74 1/4		Ch. Aix à Maest.			Hollande 2 1/2	
Russ. (Roths.)	101 1/4	P	Obl de la S.C.M.	90 1/2	A	Lots de Pol. 500	66 1/2, 3/4
Dito Stiegl. 4	82, 1/4	A	Banque de Prus	85 1/2	P	Dito 300	94
Ch. de fer rhén.							

BOURSE DE FRANCFORT DU 21 OCTOBRE.

Métaliques .. 5	63 1/2, 64	Métalliq. 2 1/2	33 1/2 à 1/4	Emp 1839 [illegible]	[illegible]
» .. 4	54 P	Banque......	1075 1090	Hollande 2 1/2	44 à 44 1/4
» .. 3		Emp 1834 fl 500	108 1/2 109 1/2	Espagn. d. int.	17 1/2 à [illegible]

CHANGES DE BERLIN DU 21 OCTOBRE.

Amst. court. .	144 1/4 P	Hamb. 2/m.	150 1/4	Vienne 2/m...	90 7/8
2/m. . .	143 A, 1/2 P	Londres 3/m.	6.25 1/4	Francf. 2/m...	56.20
Hamb. court...	151	Paris 2/m.	81 1/4	St-Petb. 3/S...	106 3/4

CHANGES DE FRANCFORT DU 21 OCTOBRE.

Amsterd. court	101		Hamb. court...	88 3/4	P	Paris court....	94 [illegible]
2/m	100 1/4	A	2/m...	88 1/4	A	3/m...	
Berlin court...	105 1/8, 3/8	A	Londres court.	120 3/4	A	Vienne court..	108
3/m...			2/m...	120 1/4	A	3/m...	

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, LUNDI 23 OCTOBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. —	Dette active.	2 1/2 0/0		44
	Dito dito	3	»	52
	Dito dito	4	»	68 1/16
ESPAGNE. —	Ardoins de L. 510	5	»	6 5/8
	Dito intér. L. 510	3	»	17 1/4
RUSSIE. —	Emprunt Hope 1798 & 1816.	5	»	96 3/8
AUTRICHE. —	Obligat. Métalliques	2 1/2	»	31 5/16

LA HAYE, chez C. Van der Meer, *Spui*, No 7.